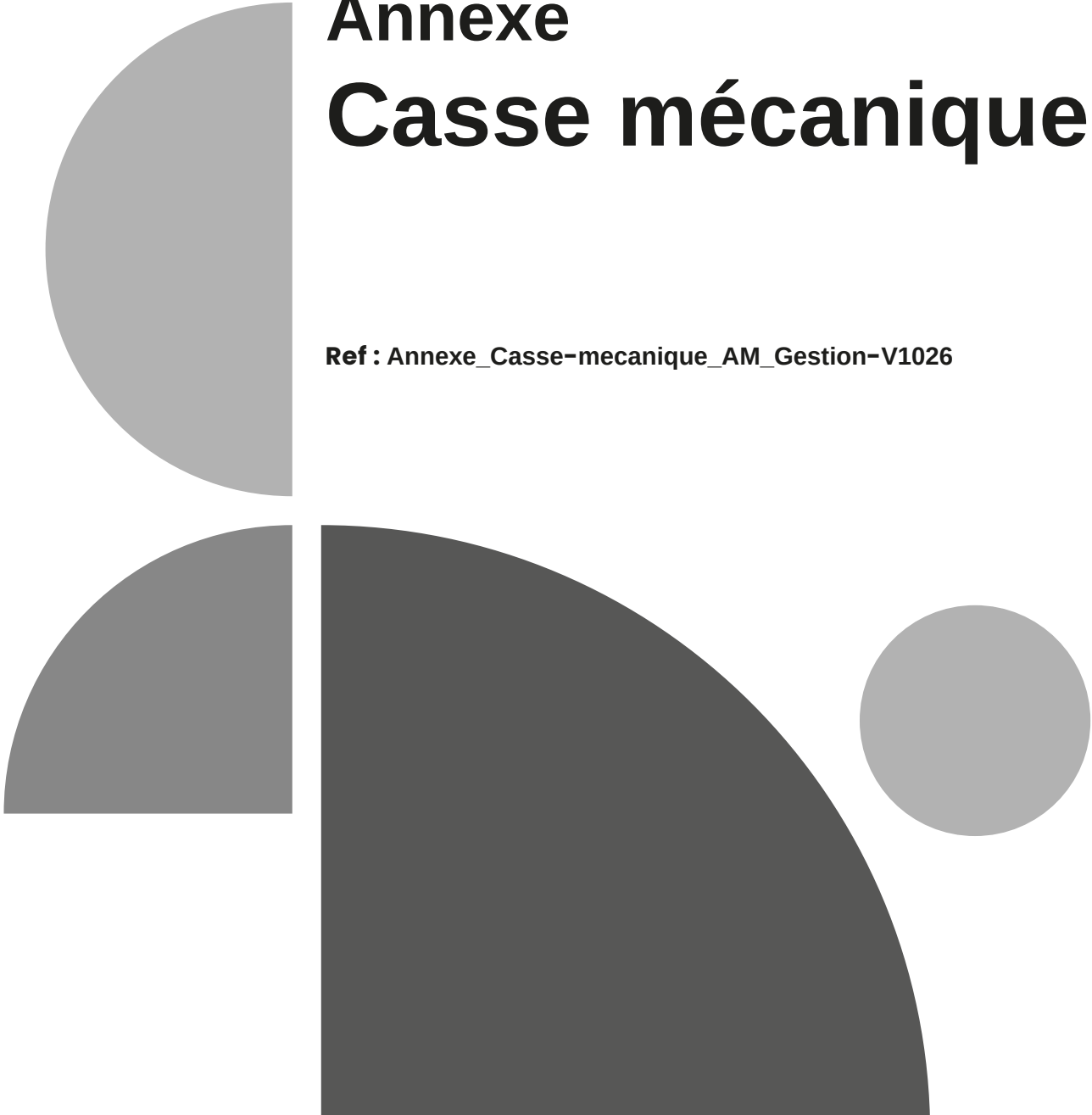




Annexe Casse mécanique

Ref : Annexe_Casse-mecanique_AM_Gestion-V1026

Article 21 Casse mécanique

Vous bénéficiez de la garantie casse mécanique si elle est souscrite pour votre véhicule assuré, aux termes et conditions suivantes :

ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE

Les garanties s'appliquent dans les pays figurant sur le site du Conseil des Bureaux (www.cobx.org) hors Territoires d'Outres Mer.

OBJET DE LA GARANTIE

La Garantie Casse mécanique prend en charge, dans les limites prévues ci-après et au terme de la garantie constructeur, les frais de réparations ttc (pièces et main d'œuvre au prix client) rendues nécessaires à la suite d'une avarie mécanique d'origine aléatoire subie par la moto de l'assuré. CAAREA, entreprise inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro ORIAS 07027466 dont le siège social est 49-51 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux, est gestionnaire du présent contrat, assuré auprès de ALBINGIA, dont le siège social est 109-111 rue

Victor Hugo - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX. Entreprises régies par le code des assurances - Activité placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09.

La garantie couvre toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques de la moto, sauf ce qui est explicitement listé dans le paragraphe suivant.

Pièces et organes non couverts :

- Les éléments de carrosserie, peinture, vitrages, sellerie, radiateurs, rétroviseurs, clés, serrures et Neiman, carénages et coffres, optiques et feux, poignées de frein, d'accélérateur et d'embrayage ;
- Le cadre, bras oscillants, fourche, guidon, jantes et pneumatiques, suspensions, sélecteurs, biellettes, renvois, roulements (hors moteur et boîte), collecteurs et échappements, le dispositif d'embrayage, carters (sauf si endommagés par un organe garanti) ;
- Les durites et canalisations, courroies, batteries, visseries, câbles, faisceaux et capteurs ;
- Les consommables : filtres, bougies, disques, plaquettes, garnitures, tambours, ampoules, les liquides et filtres (y compris : huile, carburant, liquide de refroidissement, additifs) ;
- Les installations : de navigation, d'antivol (mécanique et électronique), audio/vidéo-phonique et téléphonique,
- Toutes les opérations d'entretien, de purges, de réglage et mises au point, les bruits, les nuisances et les vibrations ;
- Les accessoires non montés d'origine sur le véhicule.

Outre les exclusions communes à l'ensemble des garanties, nous ne garantissons pas :

- toutes les opérations d'entretien, de diagnostic, d'essai, de réglage et mises au point ;
- les pannes ou incidents liées à l'usure normale. Cette dernière est caractérisée par le rapprochement entre l'état constaté des pièces endommagées, un kilométrage, leur temps d'usage déterminé et le potentiel moyen de fonctionnement qui leur est usuellement prêté. En fonction de la nature de la panne, l'appréciation pourra en être faite à dire d'expert et/ou pourra donner lieu à un abattement (article L121-1 du code des assurances) ;
- Les conséquences d'un événement garanti ;
- Ainsi que tous les dommages résultants directement ou indirectement :
 - d'une faute intentionnelle ou d'une négligence de la part du propriétaire du véhicule ou de l'utilisateur, d'une mauvaise utilisation du véhicule, comme la surcharge ou l'engagement à des compétitions ou dans des conditions non conformes à celles prescrites par le constructeur. Concrètement, nous n'assurons pas : l'utilisation incorrecte ou inadéquate du véhicule qui ne respecte pas les recommandations d'entretien du constructeur, ou l'aggravation des dommages une fois l'anomalie détectée. Est considérée comme négligence ou un manque de précautions raisonnables, une faute entraînant un événement assuré potentiel et résultant d'un manque de prudence, d'attention, de vigilance ou de soin de la part de l'assuré à l'égard du véhicule garanti,
 - d'un vol ou d'une tentative de vol du véhicule, d'un incendie du véhicule ou d'un accident de la route et de tous dommages subis le véhicule,
 - d'une modification du véhicule hors des spécifications prévues par le constructeur,
 - du non-respect des préconisations et périodicité d'entretien par le constructeur, de l'usage de lubrifiant non homologué par le constructeur ou de l'utilisation d'un carburant non adéquat.
- La corrosion, les vibrations, les amendes, les frais de gardiennage ou de parking ;
- Les véhicules affectés au transport à titre onéreux de personnes ou de marchandises, les moto-écoles, ainsi que les véhicules utilisés à une activité de location courte durée.

Le coût de l'entretien des organes cités, prescrit par le constructeur, ne fait pas partie du champ de la garantie.

Les conséquences d'un incident mécanique ne sont pas couvertes.

Ce contrat ne se substitue pas à l'assurance des risques professionnels du constructeur, de l'importateur ou du concessionnaire.

MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

La garantie s'exerce, après un délai de carence de trois mois à compter de la souscription de la garantie casse mécanique, à concurrence du coût, toutes taxes comprises, de remplacement à neuf des pièces des organes atteints, y compris la main d'œuvre et les ingrédients, limité aux plafonds suivants :

Plafond indemnitaire par sinistre et par an :

2 500 € pour les motos entre 75 et 399 cm³

5 000 € pour les motos supérieures à 399 cm³

À cette indemnité, il sera déduit une franchise de :

250 € pour les motos entre 75 et 399 cm³

500 € pour les motos supérieures à 399 cm³

Les motos éligibles ont une date de 1^{ère} mise en circulation qui n'excède pas 7 ans à la souscription. La garantie s'applique jusqu'à l'échéance principale suivant les 10 ans de la 1^{ère} mise en circulation ou 150 000 km (au premier des 2 termes atteints).

CONDITIONS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

Le bénéficiaire de la garantie s'engage, sous peine de déchéance de la garantie :

- à utiliser, entretenir et réviser son véhicule conformément aux impératifs du constructeur, indiqués dans la notice d'utilisation remise à la livraison du véhicule ; le carnet d'entretien devra être rempli par le professionnel du motocycle effectuant l'entretien, et sera présenté sur simple demande de CAAREA.
- à maintenir le niveau des liquides et lubrifiants à niveau.
- à se conformer, en cas de panne ou d'incident mécanique, aux conditions de mise en œuvre de la garantie telles qu'énoncées dans les conditions générales.

Pour bénéficier de la prise en charge des frais de remise en état des pièces couvertes, le bénéficiaire de la garantie devra impérativement justifier à l'assureur de l'entretien périodique et régulier par un professionnel de la réparation et de l'entretien, conforme aux préconisations du constructeur telles que prévues aux termes du manuel d'utilisation.

En cas de manquement ou en l'absence d'entretien conforme, l'assuré perdra son droit à indemnisation.

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA GARANTIE CASSE MÉCANIQUE

Dès la survenance d'une casse mécanique garantie, demandez au réparateur d'appeler notre partenaire CAAREA au : 01 70 37 60 90 avant tout ordre de travaux. CAAREA organisera la réparation et règlera, conformément au contrat, l'indemnité au garage réparateur, déduction faite de la franchise le cas échéant que vous verserez directement au réparateur. Tout événement doit être déclaré par téléphone.

Conformément au Code des Assurances, vous disposez d'un délai de 5 jours ouvrés pour déclarer par téléphone tout événement.

Aucune réparation effectuée sans l'accord préalable de CAAREA ne sera prise en charge.

CLAUDE D'ARBITRAGE ET DE RÉCLAMATION

CAAREA a la volonté de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service.

Des mécontentements peuvent survenir au cours de la relation entre vous et votre assureur, nous restons à l'écoute de toute réclamation.

Si votre réclamation porte sur la gestion d'un sinistre, consultez tout d'abord votre gestionnaire assurance en composant le n° 01 70 39 22 48 (prix d'un appel local depuis un poste fixe – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30).

Courriel : reclamation@caarea.com

Courrier : **CAAREA**

Service Réclamations

49-51 Quai de Dion Bouton – 92800 PUTEAUX

Après l'expiration du délai de 2 mois après l'envoi d'une première réclamation écrite, si vous le souhaitez, vous pouvez également vous adresser au Médiateur de France Assureurs :

- Soit directement sur le site du médiateur de l'assurance : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Soit par courrier à l'adresse suivante :

La Médiation de l'Assurance

TSA 50 110

75 441 Paris cedex 09

Le médiateur est une personnalité extérieure à Albingia qui exerce sa mission en toute indépendance. Ce recours est gratuit. Il rend un avis motivé dans les 3 mois qui suivent sa saisine.

La procédure de recours au médiateur et la « Charte de la médiation » de France Assureurs sont librement consultables sur le site : www.franceassureurs.fr

Pour l'ensemble des offres « dématérialisées » vous avez également la possibilité d'utiliser la plateforme de Résolutions des Litiges en Ligne de la Commission Européenne au lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre des services et produits que ALBINGIA, CAAREA et ses partenaires vous fournissent (ensemble « nous », « notre », « nos »), vous êtes amenés à communiquer des données à caractère personnel (« données personnelles » ou « données ») vous concernant. Cette Notice d'information est mise à votre disposition afin de mieux comprendre comment nous collectons, traitons et protégeons ces données personnelles.

Nous nous engageons à respecter les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel en vigueur, et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), ainsi que la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée (ensemble « la Réglementation relative à la protection des données »).

ALBINGIA est une société anonyme au capital de 34 708 448,72 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°429 369 309 dont le siège social est situé 109-111 rue Victor Hugo, 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX, France.

Dans le cadre de la fourniture de nos produits et services, nous pouvons recueillir et utiliser des données personnelles vous concernant, telles que :

- Informations relatives à votre identité (nom, prénoms, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail...).
- Informations relatives au titulaire de la police d'assurance (numéro de police d'assurance, numéro de compte bancaire, données de carte de paiement, facturation, historique de paiement...).
- Informations relatives aux réclamations (numéro de réclamation, date et motif de la perte, historique des appels, détails de la perte, numéro de référence de la police et documents supports...).
- Informations sur l'appareil couvert (marque, modèle, numéro de série, numéro d'immatriculation, numéro d'identification, date d'achat...).

Vous pouvez choisir de nous fournir ou non ces données. Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de vous fournir des produits ou services spécifiques si vous ne nous fournissez pas certaines données.

Vos données personnelles sont utilisées pour les finalités suivantes :

- La gestion de votre contrat et police d'assurance, l'exécution des garanties du contrat (y compris la gestion de sinistres) et la gestion des réclamations et des contentieux, ces traitements étant nécessaires à l'exécution de votre contrat ;
- Le contrôle et la surveillance des risques, cela nous permettant de prévenir les activités frauduleuses et d'assurer le recouvrement des sommes dues et étant donc nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes ;
- L'élaboration de statistiques et d'études actuarielles, cela nous permettant d'améliorer les offres et services proposés et étant donc nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes ;
- La lutte contre la fraude à l'assurance et la lutte contre le blanchiment d'argent afin de nous conformer à nos obligations légales.

Vos données personnelles peuvent être divulguées aux tiers suivants :

- Aux sociétés de notre groupe telles que notre maison mère et les sociétés qui lui sont affiliées ;
- À nos prestataires de services et sous-traitants, pour les besoins de la gestion et l'exécution de votre contrat ;
- À d'autres compagnies d'assurance (intermédiaires, réassureurs) ;
- Aux autorités publiques, afin de prévenir ou détecter la fraude ou toute autre activité criminelle et afin de satisfaire à nos obligations légales et réglementaires.

Nous pouvons être amenés à transférer vos données personnelles en dehors de l'Union Européenne, notamment dans des pays n'étant pas considérés comme fournissant un niveau de protection suffisant selon la Commission européenne. Afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat, ces transferts seront encadrés par les clauses contractuelles types établies par la Commission européenne, ou par d'autres garanties appropriées conformément à la Réglementation relative à la protection des données.

Vos données personnelles seront conservées pour la durée strictement nécessaire à la fourniture du service et à l'exécution du contrat, et selon notre politique de conservation des données. Ces données personnelles pourront également être conservées pour toute durée additionnelle requise ou autorisée par les dispositions légales applicables, cela incluant les durées de prescription auxquelles nous sommes soumises.

Conformément à la Réglementation relative à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de portabilité de vos données personnelles, de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée (y compris le profilage), ainsi que du droit de donner des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Veuillez noter que l'exercice de ces droits n'est cependant pas absolu et est soumis aux limitations prévues par la loi applicable.

Si vous estimez que le traitement de vos données personnelles constitue une violation de la Réglementation relative à la protection des données, vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, à l'adresse suivante : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Pour obtenir une copie de vos données personnelles que nous détenons, pour plus de renseignements ou pour exercer vos droits relatifs à vos données personnelles, veuillez nous contacter à l'adresse ou courriel indiqué dans la section ci-dessous.

Pour toute question ou renseignement relatif à l'utilisation de vos données personnelles, ou pour exercer vos droits relatifs à ces données personnelles, veuillez contacter notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante :

Délégué à la Protection des Données, ALBINGIA
109-111 rue Victor Hugo - 92300 LEVALLOIS PERRET
Ou par courriel à : dpd@albingia.fr

Nous contacter

AM Gestion
BP 7233
37072 TOURS cedex 2

Information

AM Gestion
SAS au capital de 300 000 €
RCS Tours B 397 855 867
Intermédiaire en assurances - immatriculée
à l'ORIAS sous le n° 07 008 730 (www.orias.fr)
Entreprise contrôlable par l'Autorité de
Contrôle Prudentiel et de Résolution
4 place de Budapest
CS 92459
75432 Paris Cedex 09



**LE TRI
+ FACILE**



am
GESTION